

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 MARS 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**  
**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 1**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2**

Le 22 Mars 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### PRÉSENTS

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Nicolas MORIN, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Les Chapelles

Paul PELLECUER

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

#### Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

### EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Jean-Claude FRAISSARD**

## **2021-46 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MAILLOT A POIS DU TOUR DE L'AVENIR**

La SARL PROMO EVENTS détient l'exclusivité des droits commerciaux relatifs au Tour de l'Avenir.

L'ASSOCIATION ALPES VELO est l'organisateur de la course cycliste dénommée Tour de l'Avenir ; elle détient les droits d'organisation du Tour de l'Avenir aux calendriers de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme.

La SARL PROMO EVENTS et l'ASSOCIATION ALPES VELO ont obtenu la garantie de diffusion en direct (1h30) sur la chaîne Eurosport 1 pour les deux dernières étapes du Tour de l'Avenir. Les autres étapes feront l'objet d'un résumé quotidien sur Eurosport.

Pour développer la visibilité du territoire, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, a souhaité s'associer à PROMO EVENTS en parrainant le maillot à pois pour un montant de 15 000 euros par an.

La convention de partenariat annexée fixe les conditions de collaboration entre la Communauté de Communes de Haute -Tarentaise et PROMO EVENTS.

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation Tourisme Haute-Tarentaise réuni le 08 Mars 2021 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le du 10 mars 2021,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Alpes Vélo ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**





# CONTRAT DE PARTENARIAT TOUR DE L'AVENIR Maillot de la Montagne

Entre la **SARL PROMO EVENTS**

Domiciliée Village by Kennedy, 3 Boulevard Kennedy, 01000 Bourg-en-Bresse, France

Et la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE**

Domiciliée 8 rue Saint-Pierre, 73700 Sées, France

## PREALABLE

L'ASSOCIATION ALPES VELO est l'organisateur de la course cycliste dénommée Tour de l'Avenir, course cycliste internationale, réservée aux coureurs de moins de 23 ans, se courant en 10 étapes. ALPES VELO détient les **droits d'organisation** du Tour de l'Avenir aux calendriers de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme.

La SARL PROMO EVENTS détient l'exclusivité des **droits commerciaux** relatifs au Tour de l'Avenir.

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ci-après dénommée « CCHT » ou « LE PARTENAIRE », a souhaité s'associer à PROMO EVENTS afin de contribuer à l'organisation des éditions 2021, 2022 et 2023 du Tour de l'Avenir sous la forme d'un partenariat d'échange.

Ledit partenariat se traduit de la façon suivante :

## I - DUREE DU CONTRAT

Il est convenu entre les parties que le présent contrat est établi pour l'édition 2021 du Tour de l'Avenir. Il prend effet à la date de sa signature et se termine le 31 décembre 2021.

Les deux parties conviennent de se rencontrer afin de définir les conditions d'un éventuel renouvellement du contrat. Tout ajout ou modification des présentes devra faire l'objet d'un avenant au présent contrat qui devra être cosigné des différentes parties.

## II - APPORT DE PROMO EVENTS

### 1 - Parrainage du classement de la Montagne du Tour de l'Avenir

- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE parraine le classement de la Montagne du Tour de l'Avenir. Le coureur placé en tête de ce classement porte un maillot distinctif : **le maillot blanc à pois rouges**.
- Ce maillot est porté par le coureur pendant l'étape ainsi qu'au protocole départ et arrivée. Le logo HAUTE-TARENTEISE sera donc présent, en exclusivité, sur le maillot de leader du classement de la Montagne.

## 2 – Podium protocolaire

- Un représentant de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE sera présent, lors de la cérémonie protocolaire se déroulant à l'issue de chaque arrivée d'étape, afin de remettre le maillot distinctif au coureur leader du classement de la Montagne.
- Citation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE (*ou autre message défini par la CCHT*) lors de la remise du maillot au coureur lauréat.
- *Sur les étapes, hors région Auvergne Rhône-Alpes, en cas d'absence de représentant désigné par le partenaire, le maillot HAUTE-TARENTEISE sera remis par Bernard HINAULT (ou un autre champion sportif reconnu).*

## Photo du Podium

- Chaque jour, le photographe officiel de l'organisation effectue une photo de la remise du maillot sur le podium ; cette photo sera disponible gratuitement et libre de droits dès la fin du protocole auprès du responsable presse de l'épreuve (accès tous médias) et envoyée chaque jour à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE qui pourra l'exploiter sur ses propres supports.

## Fond de podium personnalisé

- La remise du maillot de leader s'effectue devant un fond de podium H2m x L3m composé du logo HAUTE-TARENTEISE. Un Bon à Tirer sera signé par le partenaire avant réalisation du fond de podium.

## 3 - Fond Interview TV

- Le coureur leader du classement de la Montagne sera présent, après la cérémonie protocolaire, dans la zone d'interviews afin de répondre aux questions des journalistes. Les interviews seront réalisées devant un fond visuel faisant apparaître les logos de 8 partenaires majeurs du Tour de l'Avenir. La surface dédiée au logo HAUTE-TARENTEISE représente 10% de la visibilité totale des 8 partenaires. Un Bon à Tirer sera signé par le partenaire avant réalisation du fond d'interview TV.

## 4 - Signalétique terrain

### • Sites de départ des étapes

Logo HAUTE-TARENTEISE sur les banderoles Tour de l'Avenir disposées sur le site de départ des étapes.

### • Sites d'arrivée des étapes

Logo HAUTE-TARENTEISE sur les banderoles Tour de l'Avenir disposées sur le site d'arrivée des étapes. Un Bon à Tirer sera signé par le partenaire avant réalisation de la signalétique terrain.

## 5 - Editions

### • Programme officiel/livre de route – 84 pages

Tirage à 4000 exemplaires (diffusé aux médias, partenaires, suiveurs de l'épreuve) et téléchargeable sur le site [www.tourdelavenir.com](http://www.tourdelavenir.com)

Une page quadri (format A4) sera réservée au partenaire sur le livre de route. Fichier à fournir par le partenaire un mois avant l'événement.

### • Site Internet [www.tourdelavenir.com](http://www.tourdelavenir.com)

Mention du partenariat – logo HAUTE-TARENTEISE – texte de présentation de la société et lien internet vers le site du partenaire.

### • Réseaux sociaux

Mise en avant exclusive, avant et pendant l'événement, sur nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram).

Les audiences réseaux sociaux et internet seront transmises au partenaire après l'événement.

## 6- Caravane publicitaire

- La caravane publicitaire contribue à l'identité et à l'image du Tour de l'Avenir et de ses partenaires.
- Intégration d'un véhicule HAUTE-TARENTEAISE à la caravane publicitaire qui précède la course de 30 minutes. Elle évolue sous la direction d'un chef de caravane qui module sa vitesse en fonction de la vitesse de la course.
- La distribution de goodies est autorisée ; les objets publicitaires doivent remis « de la main à la main » et ne doivent donc pas être jetés sur la chaussée.
- Un briefing « caravane » est organisé avant chaque étape, sur le Village-Départ, 1h30 avant le départ de la course (soit une heure avant le départ de la caravane). Lors de cette réunion, les consignes et informations spécifiques à l'étape seront communiquées aux caravaniers.
- **Le véhicule HAUTE-TARENTEAISE est fourni par l'organisation ainsi que l'équipage et les frais inhérents (hébergement, restauration, carburant, péages, ...). Il reste à la charge de la CCHT les frais de décoration du véhicule (selon devis préalable à fournir par le prestataire de l'organisation) et les goodies distribués au public (à préciser).**

## 7-Dotation maillots publicitaires

L'organisateur mettra à disposition gracieuse de son partenaire, la communauté de communes de Haute Tarentaise une dotation de 70 maillots à pois à des fins publicitaires.

## 8- Ecran géant

L'organisateur offre la possibilité de diffusion sur l'écran géant au départ et à l'arrivée de toutes les épreuves de spots promotionnels de Haute Tarentaise d'une durée de 30 s à 1min30.

## 9- Casquette véhicule de direction

Le logo de Haute Tarentaise sera apposé sur le véhicule de direction sur le capot avant et sur la casquette.


## III – APPORT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEAISE

La participation financière de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEAISE est fixée à 15.000€ HT. TVA à 20%

Le règlement de cette participation financière par le partenaire s'effectuera, chaque année, en deux versements selon la répartition suivante :

- 50% soit 5.000€ HT le 1<sup>er</sup> mai
- 50% soit 5.000€ HT le 1<sup>er</sup> septembre

Les règlements seront adressés par virement bancaire sur le compte de Promo Events à la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes à Thonon-les-Bains (74) selon RIB ci-dessous :

 <b>BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES</b>		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.  This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.	
Titulaire du compte/Account holder <b>SARL PROMO EVENTS</b>  <b>3 BOULEVARD JOHN KENNEDY 01000 BOURG EN BRESSE</b>			
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement			
IBAN (International Bank Account Number) <b>FR76 1680 7000 3636 8145 3521 786</b>		BIC (Bank Identification Code) <b>CCBPFRPPGRE</b>	
Code Banque <b>16807</b>	Code Guichet <b>00036</b>	N° du compte <b>36814535217</b>	Clé RIB <b>86</b>
		Domiciliation/Paying Bank <b>BPAURA EVIAN LES BAINS</b>	

6086 le 25/02/2021

## IV – ELEMENTS DE COMMUNICATION ET AGENDA

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le 26/03/2021

ID : 073-247300254-20210322-2021\_46-DE



Documents à nous transmettre, à l'adresse suivante : [communication@tourdelavenir.com](mailto:communication@tourdelavenir.com)

**A la signature de la convention :**

- Votre logo –format vectoriel obligatoire (format .ai ou .eps)
- 4 photos HD et libres de droits représentant votre activité
- Texte (1000 signes) en lien avec le partenariat et vos domaines d'activité

**Au plus tard, 1 mois avant l'épreuve :**

- publicité livre de route : format A4 lg 210mm x ht 297mm – bords perdus – pdf haute def 300dpi – quadri
- spot vidéo 1min / 1min30 (optionnel)

**V – LITIGES**

Les deux parties conviennent de régler tout litige à l'amiable.

Contrat réalisé en deux exemplaires originaux,  
à Séz, le

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE HAUTE-TARENTEISE  
Le Président  
Mr Yannick AMET

Pour PROMO-EVENTS

Le directeur  
Mr Philippe COLLIUO